

05/8

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 28 novembre 2005

Présents

Nicolas BRACONNAY, Guillaume ALEMANNI, Pascal ACHARD, Patrick GENEVAUX, Etienne MANGEOT, Paul LASSALLE.

Absents ou excusés

David ABIKER, Frank BARON, Philippe BRAUD, Marie-Christine LABROUSSE, Christian LARGER, Jean-Claude LESCURE, James Mc CEARNEY (procuration à Marie-Christine LABROUSSE), Olivier STORCH.

Gwenolé BUCK, Natacha FILIPPI.

Assistaient à la séance

M. Laurent BIGORGNE
Melle Estelle FRISQUET

directeur des études et de la scolarité,
remplaçante de Gaëlle COUTANT, directrice de la communication.

*
* *

- | | | |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| I. | Reconnaissance des associations. | p. 2 |
| II. | Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 26 septembre 2005 et du 17 octobre 2005 | p. 5 |
| III. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 5 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 28 novembre 2005

La séance est ouverte à 18 h sous la présidence de Laurent BIGORGNE.

I. RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS

a) Exposé

Estelle FRISQUET présente le bilan de la procédure des associations en 2005. Elle rappelle que cette procédure a débuté le lundi 7 novembre avec l'ouverture du site Internet et la mise en ligne des formulaires de candidature. Les associations ont ensuite eu 10 jours pour déposer leurs dossiers de candidature, le 16 novembre étant la date de mise en ligne des professions de foi et la date limite de dépôt des dossiers. Les associations ont pu se faire connaître des étudiants pendant les trois journées des associations, les 16, 17 et 18 novembre, qui ont été suivies par le recueil des soutiens en ligne, du 18 novembre au 28 novembre au matin. Une réunion d'attribution des moyens aux associations aura lieu le 1^{er} décembre. Estelle FRISQUET indique qu'elle enverra un e-mail pour en confirmer la date.

Cette année, la procédure a été marquée par une nouveauté, le bénéfice de l'assurance de Sciences Po pour toutes les associations. Le bilan est positif, puisque la procédure s'est déroulée sans incident et a été plutôt mieux organisée que les années précédentes. Les associations candidates étaient encore plus nombreuses qu'en 2004, puisqu'il y a eu 68 associations candidates cette année contre 58 en 2004. Cette année, sur les 68 associations candidates, 60 ont obtenu au moins 60 soutiens, alors qu'elles étaient 47 l'année dernière. Huit associations ont obtenu moins de 60 soutiens, contre 11 l'année dernière. La participation des étudiants au soutien des associations était en hausse par rapport à l'année dernière : les étudiants participant au soutien étaient 2 415 cette année (1 733 étudiants ayant soutenu deux associations et 682 ayant soutenu une seule association) contre 1 916 l'année dernière (1 425 étudiants ayant soutenu deux associations et 491 ayant soutenu une seule association). Au total, le nombre total de soutiens exprimés a été de 4 148 contre 3 341 en 2004.

Le dossier remis aux membres de la Commission paritaire comporte la liste des 60 associations ayant obtenu au moins 60 soutiens. Il y a un nombre assez important de nouvelles associations. Ces 60 associations sont les suivantes :

- A gauche, en Europe Sciences Po
- Action Citoyenne
- Adala
- Afaaq – Elargir son horizon
- Aide Médicale pour l'Amérique Latine (AMAL)
- Alliance Etudiante Franco-Britannique
- AMIGOS de l'Amérique Latine
- Amnesty International – Antenne jeunes de Sciences Po
- Antenne Starting Block
- Asie-Extrême
- Association Debating
- Association des Elèves du Master Droit Economique
- Association des Etudiants de l'Ecole de Journalisme de Sciences Po
- Association des Juristes de Sciences Po

- Association Franco-Allemande (AFA)
- Association Franco-Américaine (TRANSATLANTIQUE)
- Association Libérale de Sciences Po
- ATTAC
- Avenir NEPAD
- Bech Bob Productions
- Chess Club
- Club Musique – politically incorrect music inc.
- Conférence Olivaint
- Conférence Périclès, pour la diversité sociale dans l'enseignement supérieur
- Contrat Social
- CSG (Centre Saint-Guillaume)
- Dialogue & Initiative Sciences Po
- Education Pour Tous
- En Bullant
- Fondation du 2 Mars
- Groupes Bibliques Universitaires (GBU)
- In Vino Veritas
- Jazz27
- Jeunes Européens Sciences Po
- La Compagnie du Soir Venu
- La Mite Raillieuse
- La Pléiade : mouvement pour la diversité culturelle à Sciences Po
- La Réunion Socialiste
- L'amicale de la Molle
- L'Amicale du Monde Arabe à Sciences Po (AMASP)
- Le Boulevard
- Le Relais
- Les Amis du Caucase
- Les Jeunes Verts Sciences Po
- Les Sciences Potiches se rebellent (SPSR)
- Mouvement des Jeunes Socialistes
- Nabrabogo
- Planet D
- Plug n'Play
- SAMOVAR
- Sauvons l'Europe
- Sciences Po Finance
- Sciences Po pour les Nations Unies
- Sciences Pop
- Scoubidoo
- SP² Sciences Po – Secours Populaire
- Support To Indian Women Life
- UDF Sciences Po
- UEJF
- UMP Sciences Po

Un élu étudiant ? demande s'il y a des associations uniquement ancrées sur un 1^{er} cycle en région. Il constate que certaines associations sont ancrées sur une mention du Master et qu'il y a plusieurs associations en lien avec l'Amérique latine.

Estelle FRISQUET répond qu'il n'y a pas d'associations ancrées sur un seul 1^{er} cycle.

La même personne fait remarquer que puisque ces cycles ont acquis une sorte de masse critique – il y a 200 élèves à Nancy – une association liée à un cycle donné pourrait parfaitement recueillir 60 soutiens. Il constate que certaines mentions du Master qui ont moins d'étudiants que ces 1^{ers} cycles en région ont réussi à monter et faire reconnaître une association, comme l'association des élèves du Master droit économique ou l'association des étudiants de l'Ecole de journalisme, et demande si un premier cycle en région a tenté de créer une association de ce genre.

Estelle Frisquet répond qu'il n'y en a pas eu. Par ailleurs, huit associations ont obtenu moins de 60 soutiens :

- Champ Critique (46 soutiens)
- Egalité Jeunes Socialistes (43 soutiens)
- RéSo – Réformistes et solidaires (35 soutiens)
- Mission pour l'Observation, la Démocratie et l'Education (27 soutiens)
- Alternative Socialiste Sciences Po (25 soutiens)
- (Mousse) Association pour la promotion des femmes ménopausées en milieu étudiant (25 soutiens)
- République et Socialisme (17 soutiens)
- Nouvelle République Sciences Po (15 soutiens).

b) Questions et observations

Laurent BIGORGNE souligne que réglementairement, on ne devrait pas aller au-delà de 40 associations reconnues. C'est ce que prévoient les statuts, et il n'y a théoriquement de places en termes de budget et de panneaux d'affichage que pour une quarantaine d'associations. Mais il voit mal selon quel principe on dirait aux étudiants qui ont soutenu ces associations que pour des questions de moyens, certaines associations qui ont obtenu le nombre de soutiens requis ne seront pas reconnues. De la même manière, si on se fonde sur la lettre de Monsieur JACQUARD, il voit mal pourquoi la Commission reconnaîtrait des associations qui n'ont pas atteint le seuil minimal de 60 signatures. Il faut un minimum de cohérence, ou alors il ne faut pas que cette procédure ait lieu. Elle est chronophage, elle est compliquée à mettre en œuvre et s'il y a des associations qui n'obtiennent pas 60 signatures, il faut se plier aux règles du jeu. Il ajoute qu'avant de faire une lecture biaisée des choses, comme y invite le courrier sur d'hypothétiques signatures venues de l'étranger, il faut mettre en relation l'augmentation du nombre d'étudiants participant à cette procédure avec l'augmentation globale du nombre d'étudiants à Sciences Po. A périmètre constant, il y a aujourd'hui en 1^{er} cycle 300 étudiants de plus qu'en Master. Il ne faut donc pas s'étonner d'avoir davantage d'étudiants qui contribuent à faire fonctionner la vie associative et qui donnent leur soutien à davantage d'associations. La direction juridique de Sciences Po est très contente de répondre aux sollicitations de Monsieur Jacquard, compte tenu du fait qu'elles sont récurrentes, fréquentes et souvent très fondées, mais si la Commission en est d'accord, Laurent BIGORGNE souhaite qu'elle reste le plus proche possible de la lettre et de l'esprit des textes qui régissent la vie associative à Sciences Po.

Un élu étudiant suppose que l'administration de Sciences Po va travailler à résoudre le problème du nombre de panneaux.

Laurent BIGORGNE répond que Sciences Po est prêt à faire suivre le budget. On ne va pas répartir la même somme que l'année dernière à plus d'associations, mais augmenter le budget pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'associations, après avis du directeur des finances. En ce qui concerne les panneaux, l'administration a regardé ce qui pourrait être fait. En premier lieu, il faut bien reconnaître qu'ils sont foisonnants. Il est normal qu'au moment où on fait redémarrer la vie associative, on rationalise un peu les choses. Il y a des associations qui se sont arrogé de grands panneaux pour elles toutes seules. Il faudra voir comment organiser cet espace, mais il y a déjà au moins trois panneaux qui pourront être récupérés. Ce sont théoriquement des panneaux pour l'information institutionnelle, mais on pourrait sans doute les mettre ailleurs compte tenu du carrefour stratégique que constitue la Péniche. Mais il tient à être attentif à une chose s'agissant des panneaux :

l'infirmierie qui se trouve pour l'instant là a annexé un demi-panneau pour de la prévention, notamment contre le Sida. Il est important de laisser à l'infirmière un minimum d'espace pour faire ce travail de prévention, d'autant plus que deux autres actions de préventions doivent être conduites, une sur le tabagisme et une sur l'abus d'alcool. Grâce aux services de la logistique, le local associatif qui vient d'être mis à disposition des associations est de plain-pied au 27 rue Saint-Guillaume. Il n'est pas encore idéal puisque chaque association syndicale n'a pas encore son propre local, comme la direction s'y était engagée. Mais il n'est plus niché au troisième étage et offre un espace agréable, clair, lumineux et accessible.

Laurent BIGORGNE demande si on peut considérer que la Commission paritaire n'examinera pas le cas des associations qui ont moins de 60 soutiens, la première d'entre elles n'ayant que 46 soutiens. Il constate qu'il y a un accord de la Commission paritaire sur ce point.

c) Vote

Les 60 associations ayant obtenu au moins 60 soutiens sont reconnues.

II. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 26 SEPTEMBRE 2005 ET DU 17 OCTOBRE 2005

Un élu étudiant (n'a pas donné son nom) demande pourquoi, pour les questions des étudiants, leur nom n'est pas toujours donné alors que le nom des enseignants est toujours indiqué.

Laurent BIGORGNE répond que le procès-verbal est rédigé à partir d'un enregistrement et des notes qu'il prend en séance. Lorsqu'il n'a pas pu prendre de notes ou que ses notes sont partielles, si la personne qui rédige le procès-verbal ne peut pas identifier l'intervenant à sa voix, elle inscrit « un élu étudiant » ou « un élu enseignant ». Laurent BIGORGNE indique qu'il est attentif à prendre les notes les plus complètes possible. Mais rien n'empêche les membres de la Commission, lorsqu'ils prennent la parole, de donner leur nom à haute voix. C'est la meilleure assurance que leurs propos seront attribués à la bonne personne.

Les procès-verbaux sont adoptés.

III. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Laurent BIGORGNE indique que le rapport du Comité national d'Evaluation (CNE) est sorti et est déjà disponible sur le site Internet de Sciences Po. La copie papier de ce rapport se trouve dans le dossier remis aux membres de la Commission paritaire. La conférence de presse que le Comité national d'Evaluation a tenu était l'occasion de la restitution des rapports d'évaluation de trois établissements : Paris I, l'INALCO et l'IEP de Paris. Ce rapport propose une bonne photographie de l'institution, et pas seulement dans la partie enseignement, puisque le rapport évalue la stratégie de l'établissement et sa politique de recherche, avec un certain nombre de réflexions sur ce point. A la fin du rapport se trouve la réponse du directeur de Sciences Po, qui reprend la plupart des conclusions du CNE et qui manifeste sur trois points ses différences d'appréciation avec le CNE, comme l'ont fait le président de Paris I et le directeur de l'INALCO pour leurs propres rapports. Globalement, l'évaluation est positive et à l'avantage de Sciences Po. Le rapport recommande à Sciences Po de travailler sur un certain nombre d'axes. Ce que Laurent BIGORGNE aurait souhaité, mais qui n'est pas dans les missions du CNE, aurait été une évaluation qui aille plus avant dans la pédagogie, puisque le CNE s'est surtout intéressé à la stratégie, à la carte de l'offre de formation et à la politique de recherche. Il serait intéressant de pouvoir descendre à un niveau d'analyse différent, pour voir quelle est l'adéquation entre la pédagogie mise en œuvre et l'ambition des formations proposées. Le rapport du CNE est une première base de travail, mais il ne suffit pas à répondre à cette demande. Laurent BIGORGNE demande aux membres de la Commission paritaire s'ils ont lu ce rapport et s'ils

souhaitent qu'il soit porté à l'ordre du jour de la prochaine Commission paritaire, ce qui leur laissera le temps de le lire plus en détail.

Un élu étudiant répond qu'il l'a feuilleté et trouve intéressant qu'il soit traité plus en détail. Il regrette simplement que les trois points sur lesquels Richard DESCOINGS a exprimé son désaccord avec le CNE soient aussi les trois critiques les plus intéressantes du rapport, notamment sur la multiplication des cycles délocalisés et sur la stratégie de réforme permanente menée par Sciences Po. Par ailleurs, il souhaite insister sur une critique qu'a faite le CNE et qui lui semble importante : Sciences Po bénéficie d'un champ de compétences centré sur les sciences sociales et qui n'est pas extensible à l'infini. Il lui semble que la multiplication, qui apporte certes de la diversité, peut parfois mener à un éparpillement des mentions du Master et des procédures d'admission.

Laurent BIGORGNE souligne que sur les quatre points importants qui sont mentionnés au début de la réponse du directeur, Richard DESCOINGS est d'accord avec les conclusions du CNE. Il y a une identité de points de vue et certaines recommandations du CNE ont été suivies d'effets à Sciences Po avant même la publication du rapport. Il n'en reste pas moins que sur trois points essentiels – les 1^{ers} cycles en régions, le nombre de candidatures et les processus de mutation à Sciences Po – soit il y a des divergences d'interprétation, soit la direction de Sciences Po souhaite apporter ses justifications. Laurent BIGORGNE est prêt à en discuter de manière plus poussée. Cela renvoie à la stratégie globale de Sciences Po et il est important d'entendre les organisations étudiantes sur ces points.

La séance est levée à 18 h 25.

Laurent BIGORGNE demande à deux volontaires de rester pour procéder au tirage au sort qui déterminera l'ordre d'attribution des panneaux et des créneaux horaires pour les permanences dans la Péniche.